

AVIS DE SIGNIFICATION

DU GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE DE SAINTE-ADELE

AUX DÉFENDERESSES ET DÉFENDEURS DONT LES NOMS ÉNUMÉRÉS DANS LA PAGE CI-JOINTE (Annexe I) :

PRENEZ AVIS que les constats d'infraction émis sur le territoire desservi par la Cour Municipale de Sainte-Adèle, portant les numéros mentionnés en regard de chacun de vos nom et prénom seront réputés vous avoir été dûment signifiés à l'expiration du délai d'affichage du présent avis, en vertu d'une permission obtenue d'un juge en date du 3 novembre 2025.

Vous pouvez obtenir copie de chacun des constats qui vous concernent et ainsi connaître l'infraction ou les infractions qui vous sont reprochées en vous adressant au greffe de la Cour municipale de Sainte-Adèle à l'adresse suivante :

Cour municipale de Sainte-Adèle
1381, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3
Téléphone : 450-229-2921 poste 1147
Télécopieur : 450-229-5300
Courriel : courmunicipale@vdsa.ca

À DÉFAUT DE CONSIGNER UN PLAIDOYER DANS LES 30 JOURS SUIVANT L'EXPIRATION DU DÉLAI D'AFFICHAGE PUBLIC DU PRÉSENT AVIS, UN JUGEMENT PAR DÉFAUT POURRA ÊTRE RENDU CONTRE VOUS, ET CE, AVEC FRAIS ET SANS AUTRE AVIS.

SAINTE-ADELE, ce 3 novembre 2025

Le greffe de la Cour municipale de Sainte-Adèle